

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 Mars 2022 à 20 h 00

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Vingt Neuf Mars Deux Mille Vingt Deux à Vingt Heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Christophe FURET, Mme Florence THISE, M. Yves SÉCHET, Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Eliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON M. Alain JOUSSE, M. Philippe LANGELLO, M. Samuel HAMELIN, M. Florian LENOIR, M. Maxime BERNE, M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : Mme Émeline BLIN qui donne pouvoir à Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Catherine CAPLAIN qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Sylvie DUCHESNES, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD qui donne pouvoir à M. Yves SÉCHET, Mme Christelle HERIN qui donne pouvoir à Mme Florence THISE.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 00. Mme Florence THISE est désignée secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 22 Février 2022 est validé.

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Mme Véronique CANTIN

Finances

Note financière :

Comptes administratifs 2021 /BP 2022

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 2.025.763 euros, soit + 4 % par rapport à 2021). Néanmoins il faut apporter des précisions concernant d'un part les ventes de produits et prestations (+ 32 %) ; une augmentation qui s'explique par une facturation sur 13 mois en 2021 (décembre 2020 à décembre 2021 inclus) contre 12 mois préalablement et d'autre part la structuration de nos recettes avec une part des impôts et taxes confirmés à la baisse au profit des dotations et subventions (25 % des recettes) qui confirme encore une fois la perte d'autonomie et financière de nos communes.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 1.328.513 euros contre 1.243.397 euros en 2020 (soit + 7 %) ce qui confirme une bonne maîtrise des dépenses. Elles se répartissent de la manière suivante :

Charges à caractère générale	514.280 euros	39,0 %
Charges de personnel	725.316 euros	55.6 %
Charges de gestion courante	82.274 euros	6,0 %
Charges financières	4.525 euros	0,3 %
Charges exceptionnelles	2.118 euros	0,1 %

L'ensemble des charges est bien maîtrisé considérant une période troublée : fermeture de classe, renfort personnel.... il convient de noter une augmentation des achats non stockés principalement au titre des prestations de service (remplacement de personnel) et une augmentation des charges externes due aux efforts en matière de voirie et d'entretien des bâtiments.

L'excédent de fonctionnement 2021 est égal à 697.251 euros à comparer avec les résultats des années précédentes avec un montant compris entre 650.000 euros et 700.000 euros.

En investissement les dépenses se sont élevées à 1.148.798 euros et les recettes à 1.319.084 euros générant un résultat d'exercice d'investissement de 170.286 euros. Ces dépenses ont été mobilisées conformément au programme prévu : école, restauration scolaire, voirie et près de 907.000 euros pour le programme Hôtel de Ville.

Ainsi le résultat global de clôture est de 3.640.496 euros avec l'assurance de pouvoir supporter les charges de fonctionnement qui ne vont pas manquer d'augmenter : fluides, matériaux, charges de personnel (ce qui pourrait à terme affecter notre capacité d'autofinancement) et de conforter les futurs programmes d'investissement pour les années à venir : ateliers municipaux, périscolaire, espace récréatif, bibliothèque, traversée de Montreuil, rue de la Gare....

Le budget de fonctionnement 2022 est proposé à l'équilibre à hauteur de 1.860.002 euros avec une prévision en augmentation des charges de fluides, une éventuelle augmentation des rémunérations et un programme de voirie et entretien des bâtiments conséquents : salle omnisports et groupe scolaire (partie non rénovée)

Le programme d'investissement 2022 ambitieux formalise les engagements des élus avec l'aboutissement du chantier Hôtel de Ville, centre bourg rue du Stade, un programme voirie soutenu, des engagements forts en matière de développement durable et mobilité : programme de rénovation d'éclairage public, poursuite des cheminements doux, projets nouveaux ateliers municipaux soit près de 3.941.120 euros fléchés.

Approbation des comptes de gestion 2021

délibération n°12

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les comptes de gestion 2021 dressés par M. MARTY et M. HELIAS, receveurs,

Les membres du conseil prennent connaissance des budgets primitifs de l'exercice 2021 des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par MM les receveurs accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que les pièces comptables présentées sont conformes aux écritures des différents budgets et du compte administratif ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : déclarer que les comptes de gestion du budget commune dressés pour l'exercice 2021 par MM les receveurs, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve, ni observation de sa part.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Approbation du compte administratif 2021 – budget commune Affectation du résultat – budget commune

délibération n°13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu le rapport du Compte Administratif 2021 conforme au Compte de Gestion dressé par MM les receveurs,

Le Compte Administratif du budget communal, au terme de l'exercice 2021 présente les résultats de clôture suivants :

Excédent de Clôture de Fonctionnement 2021	697 250.91 €
Excédent de Clôture d'Investissement 2021	2 943 295.36 €
Constate un excédent global de clôture de	3 640 496.27 €
Constate les restes à réaliser en dépenses pour :	3 326 523.00 €
Constate les restes à réaliser en recettes pour :	468 671.00 €

Mme le Maire se retire de la séance du Conseil Municipal pour le vote du Compte Administratif 2021. Celui-ci est présenté aux membres du Conseil Municipal par M. Christophe FURET.

Sur proposition de M. le 1^{er} Adjoint au Maire, le conseil municipal décide :

Article 1 d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal de la commune

Article 2 : d'affecter au compte 1068 en section investissement de la somme de 619 961,91 euros et de reporter au compte 002 en section de fonctionnement de la somme de 77 289,00 euros.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Approbation du budget primitif principal 2022

délibération n°14

Vu le code Général des Collectivités Territoriales : articles L 2311-1 et suivants,
Mme le Maire rapporte au Conseil municipal le travail de la commission des finances :

Fonctionnement :

Mme le Maire précise que ce budget est proposé en recettes en tenant compte des notifications de nos bases pour 2022. La Dotation Globale de Fonctionnement a été estimée raisonnablement. La confirmation des attributions de compensation est quant à elle actée. En dépenses, la collectivité continue ses efforts de maîtrise des dépenses tout en apportant une attention particulière à la qualité des services à la population, avec des charges incontournables : charges de personnel, maintenances diverses, service instruction du droit des sols.

Investissement :

La Commune poursuit un programme soutenu d'investissements en 2022 dans la continuité des projets engagés en 2021. L'année sera marquée d'une part, par la suite des travaux de requalification de la rue du stade ; d'autre part par la phase d'études pour la construction des nouveaux ateliers municipaux et le développement du plateau sportif.

Après délibération, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter le Budget Primitif 2022 de la Commune.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 860 002.00 €	1 860 002.00 €
INVESTISSEMENT	4 690 512.00 €	4 690 512.27 €

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Vote des taux d'imposition 2022

délibération n°15

Madame le Maire expose les faits suivants :

Considérant les résultats d'exercice 2021 et les résultats de clôture,
Considérant les notifications des recettes fiscales attendues en 2021,
Considérant les réformes de fiscalité relatives à la suppression progressive de la taxe d'habitation et aux mécanismes de compensation mis en place,

Après délibération, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter les taux d'imposition suivants pour 2022 :

- Taxe Foncière bâti 37,60 %
- Taxe Foncière non bâti 28,21 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Approbation des comptes de gestion 2021 – budget assainissement

délibération n°16

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les comptes de gestion 2021 dressés par M. MARTY et M. HELIAS, receveurs,

Concernant le budget annexe assainissement, les membres du conseil prennent connaissance des budgets primitifs de l'exercice 2021 des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par MM les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que les pièces comptables présentées sont conformes aux écritures des différents budgets et du compte administratif ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : déclarer que les comptes de gestion du budget annexe assainissement dressés pour l'exercice 2021 par MM les receveurs, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve, ni observation de sa part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Budget assainissement approbation du compte administratif – affectation délibération n°17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu le rapport du Compte Administratif 2021 du budget assainissement, conforme au Compte de Gestion dressé par MM les receveurs,
Le Compte Administratif du budget assainissement, au terme de l'exercice 2021 présente le résultat de clôture suivant :

Excédent de Clôture d'exploitation 2021	32.676,05 €
Excédent de Clôture d'Investissement 2021	330 178,39 €
Constate un excédent total de	362 854.44 €

Après délibération il est décidé de ne pas affecter l'excédent d'exploitation ; celui-ci étant reporté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Approbation du budget annexe assainissement 2022

délibération n°18

VU, le code Général des Collectivités Territoriales : articles L 2311-1 et suivants,

Mme le Maire rapporte au conseil le travail de la commission des finances pour le budget assainissement qui pour 2022 prévoit notamment la suite des aménagements de la rue du Stade et la réalisation du schéma directeur.

Après délibération, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter le Budget Primitif 2022 du budget annexe assainissement.

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	149 376.05 €	149 376.05 €
INVESTISSEMENT	472 178.39 €	472 178.39 €

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Création de la commission de délégation de service public

délibération n°19

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, la passation d'un contrat de délégation de service public implique la mise en place d'une commission en charge de l'ouverture des plis contenant les candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'analyser et rendre un avis sur le contenu les offres remises par les candidats.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du Maire ou de son représentant, en qualité de président et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil. Conformément aux dispositions de l'article D.1411-3 du CGCT, les membres de cette commission sont élus au scrutin de liste.

Une liste a été déposée ce jour :

TITULAIRES : M. Yves SÉCHET, M. Samuel HAMELIN, M. Alain JOUSSE
SUPPLEANTS : Mme Émeline BLIN, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Catherine CAPLAIN

Après avoir pris connaissance de la liste, il est procédé à l'élection.
Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

Article 1 : Procède à la création de la commission de délégation de service public prévue à l'article L.1411-5 du CGCT ;

Article 2 : Élit M. Yves SÉCHET, M. Samuel HAMELIN, M. Alain JOUSSE en qualité de membres titulaires et Mme Émeline BLIN, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Catherine CAPLAIN en qualité de membres suppléants.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Loyer de la maison des assistants maternels

délibération n°20

Vu la délibération n° 2018-037 fixant le montant le montant du loyer de la Maison des Assistants Maternels,

Considérant l'assujettissement de l'association « Pirouettes de couleurs » à la taxe d'habitation, dépense non prévue dans le modèle économique des assistants maternels constitués en association,

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

Article 1 : de fixer à compter du 1^{er} mai 2022 à 270 € par mois le loyer de la maison sise 13 grande rue, à Neuville-sur-Sarthe.

Article 2 : d'autoriser Mme le Maire à signer un avenant au contrat de bail.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

**2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.
Rapporteur : M. Christophe FURET**

M. Christophe FURET présente les dossiers en cours.

La prochaine réunion pour le circuit d'interprétation aura lieu le mercredi 6 avril à 20h.

La chasse aux œufs se tiendra le dimanche 17 avril.

Les élus travaillent en ce moment sur les décorations pour Neuville dans la course.

**3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES, ENFANCE, JEUNESSE.
Rapporteur : Mme Florence THISE**

Mme Florence THISE présente les conclusions de la réunion de la veille, qui a permis de sélectionner les 6 jeunes retenus pour le dispositif « argent de poche ». Le chantier se déroulera du 11 au 15 avril.

Mme le Maire présente le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu vendredi 25 mars. Les effectifs seront stables à la prochaine rentrée scolaire. Les élèves de CM1 et CM2 se rendent en classe de mer la semaine prochaine. Les enseignants se félicitent du soutien de la collectivité, notamment pour l'activité piscine qui occasionne des dépenses importantes.

**4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.
Rapporteur : M. Yves SECHET**

Mme le Maire présente l'avancée des travaux de la rue du Stade. La réfection des réseaux durs sera achevée mi-avril. Les travaux d'enfouissement des réseaux souples débuteront au même moment.

M. Yves SÉCHET détaille les derniers chantiers effectués, notamment les plantations d'aromatiques sur la liaison douce à proximité de l'école.

**5^{ème} commission : SPORTS – BÂTIMENTS - CIMETIÈRE.
Rapporteur : Mme Sylvie LEFEUVRE**

Mme le Maire rappelle la réunion de présentation de l'étude du CAUE sur l'espace récréatif qui se tiendra le lundi 04 avril à 15h30.

**INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.
Rapporteur : M. Samuel HAMELIN**

M. Samuel HAMELIN présente le nouveau conseiller numérique recruté pour 2 ans par la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe. Il rappelle que la fibre sera intégralement déployée sur le territoire communautaire d'ici la fin de l'année.

+++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

+++++